

présente



# Clap de Champs

FESTIVAL DU COURT-MÉTRAGE TECHNIQUE AGRICOLE

ARVALIS

## RÈGLEMENT DU CONCOURS

### 1 INTRODUCTION

**Clap de Champs, le festival du court métrage technique agricole**, est un concours national, dédié aux étudiants de l'enseignement supérieur agricole, qui affiche plusieurs objectifs :

Le premier est pédagogique : il s'agit d'inciter les étudiants à créer en équipe une vidéo technique dédiée aux agriculteurs. Il encourage aussi la coopération entre les étudiants en agronomie/production végétale et les établissements d'enseignement spécialisés dans la communication, le cinéma, le journalisme (...). Enfin, il se veut innovant : un concours inédit dédié à la créativité dans la communication technique agricole.

### 2 ORGANISATION

Après une 1<sup>ère</sup> édition qui s'est tenue en 2021, Arvalis – Institut du végétal a choisi d'inscrire cet évènement dans un calendrier annuel.

Ce concours est gratuit.

Le présent règlement détaille l'ensemble des règles applicables au concours.

### 3 PARTICIPANTS

Le concours est ouvert à toute équipe d'au moins 2 élèves/étudiants de l'enseignement supérieur, comportant au minimum un étudiant de l'enseignement supérieur agricole.

Les organisateurs encouragent la constitution d'équipes associant un établissement agricole à une école proposant des cursus en arts visuels, communication ou journalisme.

**Le nombre de coéquipiers doit être impérativement précisé dans le bulletin d'inscription.**

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité par tous les membres de l'équipe. Le non-respect de ces conditions entraînera l'annulation de la participation.

Les participants déclarent expressément détenir tous les droits nécessaires sur les courts-métrages qu'ils soumettent au concours (images, musiques, sons). A ce titre, ils déclarent n'introduire dans les courts-métrages aucun élément qui serait susceptible de violer les droits de propriété intellectuelle d'un tiers et assurent avoir obtenu l'autorisation de toute personne dont l'image apparaîtrait dans la vidéo.

#### **4 MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Les participants doivent produire des vidéos techniques et pédagogiques à destination des producteurs de grandes cultures.

##### **4.1 Thème de la vidéo**

Les propositions doivent être centrées sur les innovations techniques utiles à l'agriculteur pour la conduite de ses grandes cultures et fourrages. Les vidéos en dehors de ces catégories ne seront pas considérées et donc hors sujet

**La pertinence technique sera analysée tout comme le caractère innovant et créatif de la production.**

##### **4.2 Format de la vidéo**

La **durée** de la vidéo ne devra pas dépasser 2 minutes. Toute durée supplémentaire entrainera une pénalité (dès la 1<sup>ère</sup> seconde).

Le **format** de la vidéo devra être en .avi ou .mp4.

Le **type d'image** utilisé est libre : infographies, images animées, films, interviews...mais provenant exclusivement d'une production de l'équipe candidate (cf paragraphe 3)

**Les vidéos lauréates étant diffusées sur grand écran et en présence de public, veillez à la qualité et à la constance du son et de l'image.**

Le **nom** du fichier devra respecter le format : clapdechamps2023\_[nom de l'équipe] (ex : clapdechamps2023\_equipearvalis)

Les vidéos devront être déposées sur [WeTransfer](#) et le lien de téléchargement devra être envoyé aux adresses suivantes : [as.colart@arvalis.fr](mailto:as.colart@arvalis.fr) et [c.vinson@arvalis.fr](mailto:c.vinson@arvalis.fr).

**Les participations ne répondant pas à l'ensemble de ces critères (4.1 et 4.2) ne seront pas éligibles.**

#### **5 SELECTION DES GAGNANTS ET PRIX DECERNES**

Les projets seront visionnés par un jury composé d'agriculteurs et d'experts.

Le jury décernera plusieurs prix, dont au minimum, un prix « gagnant » et un prix « coup de cœur » du jury

Les lauréats seront attendus à la cérémonie de remise officielle des trophées lors des Cultureles 2023 qui se tiendront les 14 et 15 juin 2023 à Congerville-Thionville (91) en présence du jury.

**Prix décernés aux équipes lauréates :**

- Un trophée Clap de Champs sera remis à chaque équipe gagnante
- Les courts-métrages gagnants seront diffusés sur les différents canaux de communication d'ARVALIS (sites internet, réseaux sociaux...), le but étant de les rendre accessibles à un maximum d'agriculteurs

- Un vêtement et accessoires Clap de Champs pour chaque membre de l'équipe

## **6 CALENDRIER DU CONCOURS**

3 avril 2023 : date limite de dépôt des bulletins d'inscription via l'adresse suivante : <https://www.arvalis.fr/l-institut/nos-activites/clap-de-champs-festival-court-metrage-technique-agricole>

12 mai 2023 : date limite de réception des court-métrages

25 mai 2023 : annonce des vidéos nominées

**Toute vidéo réceptionnée hors délai (après le 12 mai 2023 à 23h59) sera exclue du concours.**

## **7 AUTORISATION DE DIFFUSION**

En participant à ce concours, les équipes autorisent gracieusement ARVALIS – Institut du végétal et ses filiales à exploiter tout ou partie des courts-métrages sur ses différents canaux de communication, notamment ses sites internet et ses réseaux sociaux (Youtube, Facebook, Twitter, LinkedIn).

## **8 DONNEES PERSONNELLES**

Les données à caractère personnel recueillies (prénom, nom, adresse e-mail, téléphone) dans le cadre de la participation à ce concours font l'objet d'un traitement par ARVALIS – Institut du végétal, responsable de traitement, ayant pour finalité la gestion des participations à ce concours, la désignation des gagnants et la remise des prix.

Les données seront conservées pour la durée nécessaire à la réalisation des finalités énumérées ci-dessus.

Conformément à la loi Informatique et libertés et au règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition à l'ensemble des données les concernant. Le participant pourra exercer ses droits en adressant sa demande à [as.colart@arvalis.fr](mailto:as.colart@arvalis.fr)

## **9 RESPONSABILITES**

ARVALIS – Institut du végétal décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation des vidéos envoyées. ARVALIS – Institut du végétal ne saurait également être tenue responsable des retards ou non réception des vidéos du fait de dysfonctionnements des réseaux de télécommunications.

ARVALIS – Institut du végétal se réserve également le droit de modifier, suspendre, reporter ou annuler le concours sans préavis si les circonstances le nécessitent.

De plus, ARVALIS – Institut du végétal pourra modifier les prix si les circonstances l'exigent et ce sans qu'aucune réclamation ne puisse être soulevée.

## **10 CONTACT**

Pour tout renseignement complémentaire concernant les modalités de participation au concours, la création de la vidéo ou les contraintes techniques, vous pouvez contacter Anne-Sophie Colart : [as.colart@arvalis.fr](mailto:as.colart@arvalis.fr)